L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.

No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..........$10 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 14 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

ELECTIONS.

PAROISSE ST. MARTIN.

Pour le Congrès	John Moore	361 votes.
	R. Wina	60
Pour la Chambre	Alex. Declouet (whig) seul candidat,	367

PAROISSE DE LAFAYETTE.

Pour le Congrès	R. Wina	301
	J. Moore	200
Pour la Chambre	André Martin, loco foco,	300
	Dr. M. Creighton, do.	300
	François Breaux, whig	204
	Daniel Meaux, do.	266

Note—Avant cette dernière élection, la paroisse Lafayette passait pour être entièrement vanocrate, et le dernier jour de cette élection, sans un grain de pluie qui a empêché une vingtaine de personnes de se rendre assez tôt pour voter, l'opposition triomphait complètement.

PAROISSE DE CARROLL.

Pour le Congrès	R. Wina	179
	Moore	64
Pour la Chambre	J. N. Richardson, loco foco	130
	A. J. Lowry, whig	47
Pour le Sénat	C. N. Bowley, loco foco	130
	Ed. Sparrow, whig	60

PAROISSE CONCORDIA.

Pour le Congrès	Moore	219
	Wina	76
Pour le Sénat	Sparrow	221
	Bowley	66
Pour la Chambre	Lowry	206
	Richardson	76

Note—Les paroisses Carroll, Concordia et Madison votent conjointement pour l'élection d'un sénateur et d'un représentant.

AVENIR DE LA VANOCRATIE.

A mesure que la vérité parvient à se faire jour, les rangs des partisans de M. Van Buren s'éclaircissent. A chaque instant on signale de nouvelles conversions à la cause de la réforme, à chaque instant on voit une foule de vieux démocrates reconnaître qu'ils ont trop longtemps été abusés par les promesses fallacieuses de l'administration et qu'il n'y a plus à présent de démocratie réelle que dans les rangs des partisans de Harrison.

Notre dernière élection prouve jusqu'à l'évidence que des centaines d'anciens partisans de Jackson ont pas é dans nos rangs, car il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer la cause de l'écrasante majorité que nous avons obtenue.

Mais ce qu'il y a de remarquable c'est que le même mouvement se manifeste en même temps sur tous les points de l'Union. De toutes parts nous recevons des nouvelles de ces mutations salutaires, signes avant-coureurs d'un changement prochain et d'un avenir meilleur.

Cela doit être. On peut bien égarer le peuple pendant un certain temps par de brillantes promesses et par des professions de foi fallacieuses; mais il vient un moment où la vérité se montre dans tout son jour. Naturellement on s'aperçoit que ces promesses de nous donner *la meilleure des circulations*, n'étaient qu'un leurre pour obtenir les suffrages dont on avait besoin, puis qu'au lieu de cette circulation parfaite, solennellement promise, on n'a donné qu'une circulation de papier monnaie irrachetable; on s'aperçoit aisément de la duplicité d'hommes qui, avant d'arriver au pouvoir, accusaient hautement d'extravagance une administration dont les dépenses n'atteignaient pas treize millions, et qui, une fois arrivés au pouvoir, dépensent trente sept millions.

On doit s'apercevoir aussi que des hommes qui, avant d'arriver au pouvoir, déclamaient contre l'influence du gouvernement fédéral et qui, une fois parvenus au pouvoir, centuplent cette influence, on doit s'apercevoir disons nous que de tels hommes ne sauraient être de bonne foi et ne doivent mériter aucune confiance.

On doit s'apercevoir enfin que des hommes qui ont créé une dette en pleine paix, et qui ont plongé le pays tout entier dans la misère, ne doivent plus trouver de sympathie parmi le peuple payant et travaillant.

Ces réflexions nous sont inspirées par les lettres suivantes que nous nous empressons de soumettre à nos lecteurs.

Lettre d'Amos Kendall au maître de Poste de Goodwynsville, Virginie.

"Mon cher Monsieur, je prends la liberté de vous adresser sous ce pli une *adresse-prospectus* de l'Extra-Globe, espérant que vous n'aurez nulle objection à en faire usage pour me procurer des souscripteurs. Si j'étais trompé dans mon attente, vous m'obligeriez de donner ce prospectus à quelque ami de l'administration disposé à en faire l'usage désiré.

Avec respect votre ami,

AMOS KENDALL.

Réponse de Mr. Edwards, maître de Poste, Goodwynsville, Virginie.

"A M. Amos Kendall,

"Votre lettre et votre circulaire me sont parvenues affranchies par la malle. Pour éviter tout reproche je me décide à vous renvoyer votre circulaire pour vous donner la faculté de l'envoyer, *affranchie bien entendu*, à quelque autre personne qui considérera peut être comme un honneur d'aider, par intérêt personnel, à calomnier le caractère privé de Wm. H. Harrison, qui n'a capturé une armée anglaise que pour se faire traiter par vous de *héros postiche*.

"Vous dites que le sommeil de vos enfans est troublé par le canon des whigs. Je crois que pareille chose est déjà arrivée une ou deux fois. Les ennemis de l'Amérique ont toujours craint les canons des démocrates whigs. Mais j'ai le plaisir de vous informer, et d'informer M. Van Buren par votre entremise, qu'on peut être sans inquiétude relativement à mes enfans, parce qu'ils ne se laissent pas si facilement effrayer par la poudre à canon, bien qu'ils aient vu avec indignation le plan de milice de M. Poinsett, plan que son Excellence recommande sans l'avoir jamais vu.

"Si M. Van Buren pense que ma commission de maître de poste lui assure mon vote, vous pouvez lui dire que cette commission est à sa disposition. Il y a pour moi plus de plaisir à l'offrir que d'honneur à la retenir.

"Vous dites que le général est un candidat muet. Ne le connaissant pas, vous et M. Van Buren devez savoir cela mieux que moi. Mais je vous prie d'obtenir de M. Van Buren, lui qui n'est pas muet, de répondre aux questions suivantes que je lui adresse: N'avez-vous pas voté pour ordonner à Rufus King de s'opposer à l'esclavage dans l'Etat du Missouri? N'avez-vous pas voté contre James Madison en 1812? N'avez-vous pas voté pour le tarif en 1828? N'avez-vous jamais connu le projet de milice de M. Poinsett que lorsque ce projet a été devant le Congrès? Et ne cherchera-vous pas à faire adopter ce projet si vous êtes réélu? N'avez-vous pas sanctionné l'admission du témoignage des nègres dans l'affaire du lieutenant Hooe devant la Cour martiale? J'espère, mon cher Monsieur, que vous et le Président (qui au fond ne faites qu'un) donnerez à votre ami, comme vous dites dans votre lettre, des réponses cathégoriques.

"Vous n'ignorez pas que le peuple des Etats Unis n'est pas encore disposé à accepter un monarque et qu'il faut agir avec beaucoup de prudence pour arriver à ses fins. Il ne manquera pas de gens qui se tiendront honorés de veiller sur le sommeil de vos enfans (pauvres créatures qui reposent sur le papier de la trésorerie!) Mais dans ce pays je ne connais personne qui veuille de cet emploi. Dites au Docteur Niles que je lui dois des excuses, mais comme il dépend de vous pour sa subsistance il ne pourra se fâcher de ce que je m'adresse à vous. Vous pourrez lui choisir un successeur quand vous voudrez.

Avec peu de respect,

JOHN H. EDWARDS, P. M.
A Goodwynsville.

Alexandrie, Comté de Genesee. N. Y.
22 Juin 1840.

Nous avons eu pour changer de puissans motifs: il nous suffira d'en citer quelques uns. Le premier, c'est notre opposition à l'établissement d'une sous-trésorerie. En 1834, nous pensions avec nos amis que cette mesure était "révolutionnaire et désorganisatrice" et nous le pensons encore. Nous pensions alors avec nos amis qu'elle était "subversive des principes fondamentaux de nos libres institutions" et nous le pensons encore. Nous pensions alors avec nos amis "qu'elle aurait pour effet de placer les deniers publics sous le contrôle de l'exécutif", et nous le pensons encore, "qu'elle créerait nécessairement deux circulations, l'une bonne pour les employés du gouvernement, l'autre mauvaise pour le peuple"; "qu'en portant ainsi atteinte au crédit général, elle réduirait la valeur des propriétés et du travail"; ce que nous pensions alors, nous le pensons encore aujourd'hui.

Nous voulions aussi qu'un président ne pût servir qu'un seul terme; nous voulions des économies dans les dépenses du gouvernement, nous voulions une circulation meilleure, et le gouvernement actuel ne nous a rien donné de tout cela. Il a toujours travaillé au profit de quelques uns et au détriment des masses. Un changement ne saurait amener qu'une amélioration.

Emery Bledgett,	William Webber,
Benjamin Wing,	Ira B. Bullard,
Humphrey Willard,	E. G. Denham,
G. F. Parkhurst,	E. Harrington,
Harvy Pratt,	Nelson P. Harper,
Samuel Taggart,	Chauncey Johnson,
Parkman Johnson,	Oliver Harper,
Elijah Robinson,	E. Parker,
Ora Dimock,	William Spaulding,
[illegible] Wales,	Lowell Hall,
[illegible] Tiffany,	Levi Hall,
[illegible] Hibbard.	

[illegible] Hamilton, Ono. Le politique adoptée et poursuivie par le gouvernement a porté un coup fatal aux intérêts [illegible] ... et vont nous imposer la dégradante [illegible]

[illegible] la réduction du salaire des travailleurs, la baisse des propriétés au-dessous de leur valeur réelle et la destruction de nos manufactures; elle paralysent les entreprises hardies et patriotiques qui sont la gloire de notre pays.

Nous donnerons donc à Wm. H. Harrison et à John Tyler un appui dévoué.

Milton Glenn,	Peter G. Roll,
Enos Anderson,	Peter Fleatch,
Jacob Lawrence,	Lewis Gordon, Jr.
Isaac L. Malott,	John Crewel,
T. F. Smith,	Samuel Prows,
Dan Degraw,	Wm. Smith,
Abraham Degraw,	Geo W. Woodington,
Wesley Degraw,	James Campbell,
John Degraw,	Daniel Williams,
Joseph King,	Jesse Guttrie.

Orange N. Y. 24 juin 1840.

Nous ne croyons pas qu'une dette nationale soit un bonheur national; nous ne croyons pas que le prix du travail dans notre pays doive être réduit au taux prescrit par les despotes des contrées étrangères; nous ne croyons pas qu'une circulation purement métallique puisse suffire à notre pays; nous ne croyons pas qu'un président doive employer son premier terme pour assurer sa réélection etc.

Enoch Williams,	Leander Learing,
John White,	William C. Corby,
Samuel Day,	Peter Noris,
Elias Henston,	Henry Courter,
Elijah J. Lathrop,	Charles W. Brown,
Jacob N. Kent,	Dennis West,
Joseph C. Lyon,	B. Wade,
	Nathaniel W. Meeker, Jr.

Nous terminerons cette longue liste de conversions par l'extrait suivant du *New-York Times* du 1er. juillet, journal *conservatif* très modéré.

"Nous sommes autorisés à déclarer qu'à une réunion de *log-cabin* tenue le 27 juin à Easton, Pennsylvanie, Cent douze Personnes qui avaient été jusqu'à présent partisans de Mr. Van Buren, ont publiquement manifesté leur intention formelle de voter en faveur du général Harrison et de John Tyler, aux prochaines élections."

Les journaux que nous avons sous les yeux parlent tous des préparatifs faits pour la célébration du 4 juillet. A l'occasion de cet anniversaire, le Congrès n'a pas siégé et nous sommes sans lettres de Washington.

COTON NOUVEAU.

Une balle de coton de la nouvelle récolte est arrivée dans notre port samedi dernier, et a été expédiée à Liverpool par le Vicksburg parti hier.

Nous ne croyons pas qu'on n'ait jamais vu dans notre ville, à pareille époque, du coton de la nouvelle récolte. La première balle nous parvint l'année dernière le 5 août et en 1838 le 21 août.

(*Communiqué.*)

AUX WHIGS DE LA NLLE-ORLEANS.

Combien de tems encore les whigs de la Nouvelle-Orléans comptent-ils réchauffer dans leur sein la vipère qui cherche à les blesser au cœur?

C'est un fait connu que beaucoup d'entre nous continuent à prendre le *Courrier*, journal également dépourvu de talent, d'intégrité politique et de loyauté envers ses adversaires; journal qui se trouvant sans raisons plausibles pour soutenir une administration corruptrice et destructive, ne rougit pas d'attaquer avec de sales injures et de viles calomnies une opposition patriotique, en désignant particulièrement du doigt cette fraction marquante du parti, les marchands.

Il est tems que les whigs adoptent des mesures défensives et il est du devoir comme il est évidemment de l'intérêt de tout whig ayant à cœur une régénération morale et politique, de rejeter avec mépris un journal qui ne paraît avoir d'autre but que celui de ruiner définitivement le pays en employant sa vulgaire énergie à soutenir par tous les moyens, même les plus déloyaux, l'édifice chancelant d'une administration anti-républicaine.

Marchands de la Nouvelle-Orléans et whigs de toutes classes faites comme nous, rejetez le Courrier.

UNE MAISON DE LA RUE POYDRAS.

INTERIEUR.

Loi sur les Postes.—Il a été présenté récemment au Congrès un bill pour amender la loi sur l'administration des postes. Ce bill n'est pas destiné le moins du monde à mettre fin aux abus qui se sont glissés dans cette administration ni aux irrégularités du service; mais bien à empêcher à ce que des particuliers puissent se charger du transport des lettres. Ce bill qui semble avoir été inspiré par les réglemens sévères appliqués en Angleterre et en France au services des dépêches, prononce d'assez fortes peines contre les délinquants. Ce n'est pas là certainement la réforme que nous appelions, la réforme dont le besoin se fait sentir dans le service des postes.

On lit dans le *Globe*: "Le département de la guerre a reçu des dépêches du brigadier général Atkinson qui annoncent une assez heureuse nouvelle. Le corps d'environ dix-sept cents indiens Winnebago, dont on craignait la résistance, s'est retiré fort paisiblement. La présence de mille hommes de troupes régulières a contribué à ce désirable résultat. Le brigadier général Atkinson veille en personne à l'établissement définitif de ces indiens sur les terres qui leur ont été accordées à l'Ouest du Mississipi.

Intolérance politique des loco-focos.—Un fait assez étrange qui prouve jusqu'à quel point les locofocos poussent l'intolérance politique, vient d'avoir lieu au collège de Darmouth dans le New-Hampshire. Trois élèves ont été chassés de cet établissement pour avoir assisté à la convention whig qui a eu lieu à Concord.

Ohio.—La *Scioto Gazette* annonce au peuple de l'Ohio, du Kentucky et de la Virginie, qu'une grande convention aura lieu à Chillicothe le 10 et le 11 septembre prochain, jours anniversaires des victoires de Perry et de McDonough.

Le *Republican* de Cincinnati annonce que le général Harrison était de retour chez lui le 19 juin, après sa visite au fort Meigs.

—On lit dans la *Cincinnati Gazette*:

"Encore un faux.—Nous avons un journal vanocrate le *Old Hickory* de Springfield, Illinois. Le numéro du 25 mai contient une prétendue lettre datée du "North Bend" 1er mai, portant les signatures de J. C. Wright, D. Gwyane, O. M. Spencer, *comité de correspondance*. Cette prétendue lettre n'existe point, n'a jamais existé; c'est un faux commis par les partisans de Van Buren.

Honte au parti qui se respecte assez peu pour avoir recours à de semblables moyens!

Nous avons donné à M. Van Buren en trois ans *cent onze millions de piastres*. Qu'avons-nous reçu en retour?

Nos finances sont en désordre, les propriétés sont sans valeur, les fabriques sont fermées, le commerce et l'agriculture sont ruinés, les classes laborieuses sont dans la misère: voilà ce que M. Van Buren nous a donné en retour des cent onze millions que nous lui avons payés.

N'y a-t-il pas compensation?

Boston.—Le nombre des arrivages étrangers dans ce port, du 1er janvier au 30 juin 1837 a été de 632.

1838	471
1839	614
1840	664.

C'est là le chiffre le plus élevé qu'aient jamais atteint ces arrivages durant cette période de six mois.

Voici le tableau des départs étrangers pendant le même tems.

Du 1er. jan. au 30 juin 1837	563
1838	430
1839	607
1840	591.

On lit dans le *Sun* de Baltimore: "Une personne qui arrive de Washington nous annonce qu'une discussion fort vive a eu lieu au Congrès entre MM. Jenifer, de cet Etat, et M. Shepard, de la Caroline du Nord. Un duel a dû être la suite de cette altercation. Nous espérons cependant que cette nouvelle n'est pas fondée.

Le gouverneur du Tennessee a offert une récompense de $500 pour l'arrestation de Zebediah Payne, qui a dernièrement assassiné M. Collart. Les amis du défunt ajoutent $300 à cette somme.

Connecticut.—Le 2 juillet a eu lieu l'ouverture du chemin de fer de Taunton et New-Bedford, et cette ouverture a été une véritable solennité.

Une mine de cuivre a été récemment découverte à Zoar-Bridge, comté de Fairfield. Le *Herald* de New-Haven annonce que les échantillons qu'elle a fournis déjà, sont très purs et d'une excellente qualité.

EXTERIEUR.

NAVIGATION A VAPEUR TRANSATLANTIQUE.

Dans un moment où l'on s'occupe avec tant d'activité en Angleterre et dans l'Union d'organiser sur une grande échelle la navigation à vapeur, il ne saurait être indifférent pour nos lecteurs de se rendre compte des tentatives que fait le gouvernement français pour créer aussi de grandes lignes de communication entre les principaux ports de France et les différentes parties de l'Amérique. Nous insérons donc ici les articles les plus importans d'un projet de loi que M. Thiers vient de présenter aux Chambres françaises: nous les ferons précéder de quelques unes des considérations que renferme l'exposé des motifs annexé à ce projet.

"La navigation par la vapeur, a dit M. Thiers, a fait de tels progrès depuis quelques années, que des questions naguère encore douteuses, se trouvent maintenant complètement résolues. De grands espaces ont été parcourus en peu de jours par des bâtimens à vapeur; plusieurs ont déjà fait de nombreuses traversées d'Angleterre en Amérique, et il n'est bruit que de projets d'établissemens, nouveaux formés chez nos voisins pour correspondre avec toutes les parties du globe.

Au milieu de ce mouvement imprimé à des entreprises éminemment utiles, la France ne saurait demeurer inactive; notre commerce souffrirait nécessairement des retards que les communications de nos ports avec l'Amérique éprouveraient, tandis que celles de [illegible] seraient plus rapides. Il y a donc, [illegible] nécessité absolue de marcher dans la même voie, et de ne pas rester en arrière, plus longtemps que d'autres nations.

Il faut cependant ne pas perdre de vue les différences qui existent entre notre pays et l'Angleterre, pour tout ce qui touche aux intérêts commerciaux et aux entreprises industrielles. Chez nous, l'esprit d'association est beaucoup moins avancé, nos négocians sont moins entreprenans, et, à moins de leur offrir des chances de succès presque certains, ils s'abstiennent des grandes entreprises.

Le *Great Western* et le *British Queen*, en traversant l'Océan avec le secours seul de la vapeur, ont résolu un grand problème. L'Océan est désormais accessible à cette nouvelle et toute puissante navigation. Dans le principe, le gouvernement britannique n'a pas eu besoin d'intervenir pour opérer ces beaux résultats. Cependant il lui a fallu bientôt s'en mêler, et il a fait avec des compagnies commerciales des traités pour assurer le transport de ses dépêches, et celui d'un petit nombre de soldats ou de marins; il a alloué d'assez fortes subventions pour prix de ces services; mais il est à remarquer qu'il ne l'a fait que sur des lignes de communication qui sont bien plus importantes pour sa politique que pour ses intérêts commerciaux.

En présence de ces faits, il était impossible que le commerce français ne conçut pas la nécessité d'entrer dans la même voie, sous peine de voir son avenir compromis par de redoutables rivalités. Mais dans l'impuissance de lutter seul contre une concurrence aussi active qu'habilement dirigée, il a demandé au gouvernement de lui venir en aide et cet appel devait être entendu.

Deux moyens s'offraient de seconder les vues du commerce pour l'établissement de nouvelles lignes de paquebots à vapeur: le gouvernement pouvait, ou subventionner des compagnies qui se seraient chargées d'exécuter ce service, ou l'exécuter lui-même pour son compte avec ses propres bâtimens, comme il le fait pour les paquebots de la Méditerranée.

LIGNES DE COMMUNICATION.

Pendant qu'une commission composée de fonctionnaires appartenant aux départemens ministériels des affaires étrangères, de la marine, du commerce et des finances, examinait les nombreuses questions qui se rattachaient à cette importante affaire, des compagnies essayaient de se former au Hâvre et à Marseille, afin de réunir des capitaux suffisans pour créer le matériel nécessaire à l'exploitation de deux lignes principales de communication entre la France et l'Amérique, avec l'aide de subventions qui seraient données par l'état.

Ligne du Hâvre.—La première de ces lignes doit faire communiquer sans aucun intermédiaire le Havre à New York.

Là se trouveront à surmonter tous les obstacles qui naissent de la concurrence des grands paquebots de Bristol et de Liverpool; et probablement ces entreprises nouvelles viendront encore accroître les difficultés. Il n'est donc pas possible d'employer sur cette ligne des paquebots qui puissent, au besoin, servir comme bâtimens de guerre, ainsi qu'on le fera pour les autres lignes au grand avantage de notre puissance maritime; et comme la vitesse et la capacité seront ici les deux conditions indispensables, il faudra laisser au commerce le soin d'y pourvoir à l'aide de bâtimens construits exclusivement dans un but commercial. D'ailleurs les produits probables de cette ligne couvriront à peu près les dépenses de son exploitation. Des calculs aussi exacts qu'on peut les obtenir en pareille matière établissent qu'un secours de 1,200,000 fr. sera plus que suffisant; et comme les produits des correspondances entre la France et les Etats Unis pourront procurer au trésor royal une recette de près de la moitié de cette somme, le sacrifice à faire chaque année se réduira en réalité à 600,000 fr. environ. Peut être même, en faisant autant que possible appel à la concurrence, le gouvernement trouverait-il à abaisser le chiffre de 1,200,000 fr. qui n'est présenté ici que comme le *maximum* de la subvention à allouer.

Ligne de Marseille et de Bordeaux.—La compagnie de Marseille, aussi avancée que celle du Havre dans ses combinaisons, et non moins sûre de réunir des capitaux suffisans, demandait à être investie du privilège exclusif d'exploitation d'une ligne qui passant par Barcelone, Cadix et la Martinique, arriverait à la Havane et de là, communiquerait avec le Mexique et la Nouvelle Orléans.

Une subvention annuelle de 2 millions était réclamée par elle, comme un secours indispensable pour assurer l'exécution régulière de son service.

Ici se présentaient de graves objections.

En assurant, au moyen des sacrifices du trésor, les communications de Marseille avec le Mexique, on enlèverait à Bordeaux des relations dont elle est maintenant en possession. La première de ces deux villes est déjà, par sa situation, pourvue d'avantages considérables dont la seconde est privée; l'une et l'autre méritent également d'être protégées, et les intérêts d'une partie notable de la France souffriraient d'une préférence injuste, qui serait accordée à l'une ou à l'autre.

Le seul moyen de rétablir à cet égard un équilibre entre les deux ports a paru devoir consister dans le partage des avantages attachés aux communications entre la France et le Mexique, en faisant partir alternativement de Bordeaux et de Marseille les paquebots destinés à desservir cette ligne de correspondance.

Mais alors le service de cette ligne ne pouvait plus être laissé au commerce, parce qu'en en partageant les produits l'entreprise serait devenue impraticable.

Il a donc semblé préférable à tous égards de faire exécuter ce service par des bâtimens à vapeur appartenant à l'Etat, et qui seront construits comme l'ont été ceux de la Méditerranée, de manière à pouvoir porter de l'artillerie quand ils ne seront pas employés comme paquebots.

Au moyen du service en régie, il y aura chaque mois un départ de Bordeaux et un départ de Marseille, l'un le 1er. du mois et l'autre le 15. Si l'expérience prouve que, les passagers continuant à préférer Bordeaux comme point d'embarquement, un seul départ par mois ne suffit pas à cette ville, il sera pris des dispositions pour en ouvrir deux sans pour cela diminuer le service de Marseille, et en général l'administration se tiendra toujours en mesure de parer à toutes les éventualités, en multipliant les moyens de transport là où les passagers se présenteront en plus grand nombre, et où il y aura de plus grandes quantités de marchandises à exporter.

Les départs de Bordeaux mettront en communication avec le Mexique et la Nouvelle-Orléans tous les départemens de l'Ouest de la France; les paquebots passeront par la Corogne, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Thomas, Porto-Rico, le cap Haïtien, Saint-Yago-de-Cuba et la Havane.

En partant de Marseille, les paquebots toucheront à Barcelone, Cadix, la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Thomas, Porto-Rico, le cap Haïtien, Saint-Yago-de-Cuba et la Havane.

De la Havane on communiquera, par un service secondaire et mensuel, avec la Vera-Cruz, Tampico et la Nouvelle-Orléans.

Un autre service également mensuel mettra la Martinique en communication avec Chagres, Carthagène, Santa-Marta et la Guayra.

Par là se trouvera continuée jusqu'au fond de la mer des Antilles et du golfe du Mexique, la ligne de correspondance qui maintenant traverse la Méditerranée, de Constantinople et d'Alexandrie à Marseille; les villes commerçantes de l'Espagne, Barcelonne et Cadix, seront mises en communication directe avec Porto-Rico et la Havane; et tout cela s'obtiendra sans priver Bordeaux de ses relations si bien établies avec le Mexique et les Antilles.

Après quelques détails sur les raisons qui déterminent à céder entièrement au commerce la ligne du Hâvre et à se charger de la double ligne de Bordeaux et de Marseille, M. Thiers présente un aperçu des dépenses que l'installation de seize batimens à va, eur coutera au pays; mais il fait en même tems remarquer l'avantage immense qu'il en retirera:

Dans le système du projet de loi les forces navales de la France seront augmentées de seize batimens à vapeur, dont douze de la force de 450 chevaux.

Avec un sacrifice qui sera de 7 millions dans la première année, et qui diminuera d'année en année, les seize paquebots seront entretenus toujours en bon état et renouvelés successivement, de sorte que, dans tous les tems, ces seize bâtimens seront disponibles à tout événement, avec des équipages et des mécaniciens bien exercés.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI.

"Art. 1er.—Le ministère des finances est autorisé à traiter avec une compagnie commerciale qui se chargera d'établir une ligne de paquebots à vapeur entre le port du Havre et New-York, à la condition de faire le service des correspondances, et de recevoir, à titre de paiement, une subvention annuelle qui ne pourra pas s'élever au-dessus de 1,200,000 fr.

"Le nombre de paquebots à employer pour l'exploitation de cette ligne de correspondance devra être de cinq, et chacun d'eux sera mû par des machines de la force de quatre cents chevaux au moins.

"Art. 2.—Il est ouvert au ministre des finances un crédit spécial de 25,000,000 fr. à répartir entre les exercices 1840, 1841 et 1842.

"Ce crédit de 25,000,000 sera affecté à la construction, à l'armement et à l'installation de douze bâtimens à vapeur de la force de 450 chevaux, et de quatre bâtimens à vapeur de la force de 220 chevaux.

"Ces seize bâtimens seront armés pour le compte de l'état; ils feront le service de correspondance entre la France et l'Amérique, sur deux lignes principales de communication, l'une partant alternativement de Bordeaux et de Marseille pour arriver à la Havane, en passant par la Martinique, la Guadeloupe, St-Thomas, Porto-Ricco, le cap Haïtien, Saint Yago-de-Cuba et la Havane; l'autre partant de Saint-Nazaire et aboutissant à Rio-Janeiro, en passant par Lisbonne, Gorée, Fernambouc et Bahia.

"Trois lignes secondaires, exploitées par les bâtimens de 220 chevaux, seront desservies, au compte de l'état, l'une entre la Havane et le Mexique, touchant à la Vera-Cruz, Tampico et la Nouvelle-Orléans, la seconde entre la Martinique et l'Amérique centrale, passant par Chagrès, Carthagène, Santa-Martha et la Guayra; la troisième entre Rio-Janeiro, Monte-Video et Buenos-Ayres.

Les huit articles précédents règlent la manière dont les bâtimens doivent être construits et le service du bord, le commandement des paquebots qui sera confié soit à des officiers de la marine royale, soit à des capitaines au long cours, les dépenses de construction, enfin tous les détails relatifs aux deux grandes lignes exploitées par le gouvernement.

DERNIERES DATES.

New York	juil.	4	Liverpool	juin	3
Boston	juil.	4	Londres	juin	3
Philadelphie	juil.	4	Havre	juin	3
Washington	juil.	4	Paris	juin	1
Baltimore	juil.	4	Bordeaux	mai	26
Charleston	juil.	8	Madrid	mai	25
Vera-Cruz	juin	8	Cadix	mai	20
Tampico	juin	4	Havane	juin	17
Mexico	mai	27	Houston	juin	28

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1840.

Espèces	5	@	6	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	24	@	3	do.
Billets de la Trésorerie	2	@	3	do.
Souverains	4.85	@	4.90	
Doublons Espagnols	17	@	17.20	
do. Mexicains	16	@	16.87	
Or Américain	6	@	7 pour cent	

Le Bureau de la Compagnie d'[illegible] est transporté au No. 9, de la rue [illegible] de la rue Gravier. 16 juin—1m

LETTRES de change sur New-York et Boston, à vue [illegible] à vendre par [illegible] E. LODGE, [illegible] rue Gravier. 16 juin

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Louisa, Snow, Liverpool, S & J P Whitney
Brick Ann Maria, Rabtlett, Kingston, Ja. Bedford & Beck
Mary Ann, Thompson, Havane, F de Lizardi & co
Goel. Madison, Wolf, Richmond, Va. Bedford & Beck

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Bache, de la Passe N. E.
Navire Chester, Vandyke, de Philadelphie.
Navire Robert Parker, Dwight, de New York.
Brick Alabama, Merriman, de Boston.
Brick Alex, Bower, de la Havane.
Brick Charles, Woodbury, de Boston.
Goel. Levin Sisters, Hinkley, d'Halifax, N. S.
Steamer Sparkling, Mahiner, de Nashville.
" Alex. Porter, Dorsey, de St. Marthaville.
" Rodolph, Wray, de Louisville.
" Sylphide, Boyle, des Natchitoches.
" Ajax, Trouard, des Attakapas.

MEMORANDA.

A Boston pour ce port, [illegible] juillet.

Parti de Bath pour ce port, 1er. juillet, nav. Pennsylvania Farnham.

Arrivé d'ici à St. John, (N. B.) 25 juin, le Consul, Good.

AVIS—Les acquéreurs de la propriété de Haganet, Lafayette, qui n'ont pas reçu leurs titres, sont priés de venir les réclamer et de remplir les conditions de leur vente avant le 20 courant, sans quoi les lots à eux adjugés, seront vendus de nouveau à leurs comptes et risques dix jours après l'avis de la date ci-dessus.
JOSEPH A. BEARD, S. GUINAULT, Encanteurs.
14 juil—6

AVENDRE, en débarquement de la goélette Alexandre:
80000 briques de Pensacole, J. Noriega,
600000 briques du Lac,
1000 barils goudron et brai,
1000 barils chaux de Thomaston,
500 do de charbon de bois,
200 do de sable de Pensacole,
100 do de goudron et brai,
Platre, ciment hydraulique, coquilles, etc. etc.
14 jt—3 L. DANSAC, Vieux Bassin.

AVIS.—Il y a plus d'un mois qu'un homme de couleur laissa, dans une cour de la rue Tchoupitoulas, pour y être gardé quelques instans, un mulet qu'il disait lui appartenir. Personne ne s'étant présenté depuis pour réclamer ce mulet, avis en est donné au public, afin que le propriétaire de ce mulet puisse le réclamer, en payant les frais, au café encoignure Tchoupitoulas et Course. S'il n'est pas réclamé dans la quinzaine, il sera mis en vente pour payer les frais qu'il a occasionnés.
14 juil—2

AVIS—Ceux qui ont des marchandises à bord du Robert Pulsford, sont priés d'obtenir leurs permis de débarquement et de venir recevoir leurs marchandises vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie. GEO. GREEN & BROTH.
14 jt 26, rue du Camp.

CIGARES—150 milliers cigares de la Havane à vendre par DAVIS & HOBARD, 16 Douane. 14 juil

CLOUX—300 barillets cloux de Boston de dimensions assorties à vendre par DAVIS & HOBARD, 16 Douane. 14 juil

ETOFFES DU PAYS—100 balles de Lawrence et Co, et toile à draps de la marque "Indian Head, à vendre par DAVIS & HOBARD, 16 Douane. 14 juil

PORC—50 barils porc clair—50 do prime et 60 sujet à l'inspection, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 14 juil

SALDERATUS—Quelques barils pour clore un envoi, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 14 jt

HUILE—1000 gallons huile de baleine pour clore un envoi, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 14 jt

EAU-DE-VIE—40½ et ¼ de pipes eau-de-vie de Cognac, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 14 jt

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 60, rue du Camp. 14 jt

CAFE RIO—700 sacs de qualité supérieure, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 14 juil

POIVRE—50 sacs de poivre de Tabasco, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 14 juil

CIGARES—On trouvera constamment un grand assortiment complet de cigares de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 14 jt

SEL—564 sacs sel de Liverpool, à bord du navire Robert Pulsford, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 14 jt

BEURRE—10 barillets beurre frais, récemment reçus, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 14 juil

BOTTES et Brodequins—180 caisses bottes et 36 caisses brodequins, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 14 juil

SACS DE PITRE—40 balles de dimensions ordinaires et petites, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 4 juil

POUDRE de Seidlitz—Reçu aujourd'hui, 30 grosses poudre de Seidlitz supérieure, garantie, à vendre en gros et en détail, par D. FELT & Co, 42, rue de la Douane. 14 jt

REÇU—Un nouvel envoi de papier à enveloppes, et do. pour les bureaux et comptoirs, de toutes dimensions, à vendre par D. FELT & Co, 42, rue de la Douane. 14 jt

CUIVRE dernièrement reçu par le navire Orléans—une quantité de cuivre de 26 pouces sur 20, de la manufacture de Nally Otters, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 160, rue des Remparts. 14 juil

DEUX hommes de journées, ferblantiers et trois couvreurs, pourront trouver de l'emploi en s'adressant à LYALL & DAVIDSON, 160, rue des Remparts. 14 juil

HUILE—25 barils huile de baleine raffinée, 15 do. do de palma christi No. 1; 2000 do de de graines de lin 1ère qualité, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure des rues Commune et Tchoupitoulas. 14 jt

BLANC DE PLOMB et verres à vitres—2500 barillets blanc de plomb de Philadelphie, 400 boites verres à vitres à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure Commune et Tchoupitoulas. 14 jt

CHANDELLES de blanc de baleine—101 caisses en débarquement du brick Francis à vendre par DAVIS & HOBARD, 16 Douane. 14 juil

SAVON ET HUILE—100 caisses savon de Boston no 1 et 2, marques de Jos Gould, Luke Fay, Geo A. Meachum et J. H. Morton, 10 tierçons huile de baleine d'hiver blanchie et 10 barils huile de sperme à vendre par DAVIS & HOBARD, 16 Douane. 14 juil

BOIS de chauffage, chêne et frêne, bois de pin pour machines à vapeur, briques du lac, sable, coquilles, chaux du nord, à vendre par CHAUCHON & LEROY, Enc. St. Claude et Bassin Carrondelet. 14 juil

ANIMAUX EPAVES.

CONDUIT chez le syndic de la Paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve Mississipi, un grand Cheval couleur bai, boitant de la cuisse droite, sans aucune marque apparente. Et un cheval alzan américain, ayant une grande queue, le pied gauche derrière blanc et boitant du même pied, ayant quelques taches blanches sur le dos, étampé sur l'épaule gauche DM; ils cheval a aussi le front blanc.

Si d'ici au 13 du mois d'août les dits chevaux ne sont pas retirés, ils seront vendus par le soussigné au domicile de Messrs. Planchard frères, à 4 heures de l'après midi, conformément à la loi.

Paroisse d'Orléans, le 13 juillet 1840.
14 juil—3 fps. CHS. TREPAGNIER, syndic.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de John Kincaid—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, trois août 1840, à une heure P. M. à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 juillet 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de John Kincaid,
Neuf actions du fond capital de la Banque de la Cité de la Nouvelle Orleans.
Conditions, comptant.
14 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION DE SARAH BAUMÉ—Vente par le Régister des Testamens—Mardi le onze août 1840, à une heure P. M. en vertu d'un jugement rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 juin 1840 et signé le 7 juillet 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de l'Hotel St. Louis, situé encoignure des rues St. Louis et Chartres et Royale, dans la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Sarah Baumé, décédée, les propriétés foncières et esclaves ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Delord, étant deux portions de terre distinctes.

Une portion mesurant vingt pieds de face à la rue Apollo, sur cent trente et un pieds de profondeur, le tout mesure française, achetée de Philip Businger, par acte au rapport de Carlisle Pollock en date du 4 mai 1832, et une autre portion contigue à celle ci-dessus décrite, mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Apollo, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur, sur laquelle portion de terre est construite une maison neuve à étage, et ses circonstances et dépendances, ladite portion de terre a été achetée de la veuve Swary par acte pardevant William Christy notaire, le cinq octobre 1836, la maison n'est pas entièrement terminée.

ESCLAVES.

Bell, négrillon âgé d'environ 9 ans, n'ayant pas l'habitude du travail,
Pursor Julia, négritte âgée d'environ 6 ans, sœur de Bill, tous les deux orphelins,
Dolly, négresse âgée de cinquante-cinq ans, maladive,
Jane, négritte âgée d'environ 8 ans, accoutumée à travailler dans une maison, petite fille de Dolly,
Priscella, négresse âgée de 40 ans, maladive.
Conditions de la vente—Les esclaves, un quart comptant, la balance à six et douze mois de crédit.
Le lot de terre et la maison un cinquième comptant, la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, avec hypothèque sur la propriété vendue, et billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de dix pour cent par an, à dater du jour de leurs échéances.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. Y. Lewis, not. pub. 8 juillet

COUR DES PREUVES.—Attendu que Robinson Yeatman a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Dicks décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
14 j. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Baptiste Patron.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Geneviève Saboure, veuve en communauté de J. B. Patron, et tutrice de ses enfants mineurs ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
14 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 7785.—John Fleming vs. ses créanciers.—11 juillet 1840.—Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau de distribution ne serait pas homologué.
Par ordre de la Cour. Bureau du greffier, 11 juillet 1840.
14 juil. ARMAND PITOT, Greffier.

E. FREMAUX, libraire, marchand de papiers peints et de fourniture de bureaux, 147, rue de Chartres, sous l'Hôtel d'Orléans, entre St. Louis et Toulouse.
Vient de recevoir par le navire Hermitage, du Havre, un grand assortiment de papiers peints, nouveaux dessins, venant des meilleures manufactures de Paris:
Papiers communs du prix de 25 à 50 cents;
" ordinaire " 50 à 75 cents;
" fins glacés " 87 à $1 50;
Bordures imitations, " $1 à 2;
" veloutées, do " 2 à 3 50;
Vues nouvelles pour salles et cafés de $30 à $40;
Ciels de lits à rosaces, divers fonds;
Nouveaux sujets pour ciels de lits;
" " pour devant de cheminées et pour écrans;
Corniches et soubassements de tous genres;
Pièces de théâtre anciennes et nouvelles;
Romans, nouveautés des meilleurs auteurs, tous [illegible] ques français;
Livres élémentaires pour écoles;
" anglais, italiens, espagnols et latins;
" de droits et de médecine;
Encres de toutes couleurs;
Papiers à dessin et pour plans;
Papiers écolier et à lettres [illegible]
Cartons à dessin et pour écoliers;
Globes célestes et terrestres [illegible]
Livres de prières, reliures [illegible]
Nouveaux atlas pour [illegible]
Le tarif des droits de [illegible]
Régistres français [illegible]
[illegible] espagnoles;
[illegible] d'échéance;
[illegible] atérique de Lesage;
[illegible] des deux Amériques;
[illegible] nique de toutes portées, &c.
[illegible] de bureaux et pour dessins.
[illegible] aussi de prendre des abonnements à tous les [illegible] français, &c. 18 juin—15

TENDRE—10 milliers cigares de la Havane, de première qualité, en caisses contenant une centaine. J. C. LAQUEBENNE & Co. 61, Tchoupitoulas. 2 juin

AVIS—GALA A CARROLLTON—Le jardin sera brillamment illuminé les dimanche, mardi et vendredi soirs lorsque le temps le permettra. Les chars partiront à toute heure jusqu'à 11 heures p. m. en commençant de Carrollton, le mardi et le vendredi, à 4 heures p. m. Le Dimanche les chars, suivant l'usage, partent à chaque heure à partir de 1 heure p. m. JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef du N. O. C. R. R. C.
13 jt—6

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la ci-devant société de Ferry, Goodwin & Robinson et Robinson & Goodwin, sont requises de payer immédiatement leurs comptes à Hiram Hart, (de la maison de Taylor, Hart & Co, No. 16, rue de Chartres), seul agent dûment autorisé par les dites sociétés.
13 juillet—6 ROBINSON & GOODWIN.

AVIS—Le public est par le présent prévenu par moi, Marie Madeleine Le Beuf, épouse de Jh. Michel, de ce qui suit: à compter du 1er. janvier 1838 les dettes que le dit Jh. Michel, mon époux, aura contractées sans mon approbation et consentement formel et demeureront de nulle valeur dans le public. Je déclare en outre, sincèrement que, d'après mes titres de mes biens et portés dans mon contrat de mariage passé pardevant le juge Tannée de la paroisse St. Jacques, je n'en tiens âmes droits, pour les dettes déjà contractées ou à contracter par le sieur Jh. Michel, mon époux, à l'exception de deux billets signés par Jh. Michel et endossés par M. Blanc. J'ai fixé ma résidence dans la paroisse St. Jacques, depuis 2 ans—et je signe le présent avis.
Ce 9 juillet 1840. MADAME JH. MICHEL, née LE BEUF.
13 juil—3

LANCIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie se réunira Mardi prochain, à 8 heures très précises du soir, au Passage de la Bourse, en grande tenue, pantalons blanc d'uniforme et à pied,
On recommande ponctualité et bonne tenue.
Par ordre du Capitaine,
LE COUR DE BILLOT, mar. des Logis-Chef.
10 juil

UN JARDINIER au fait de la culture dans ce pays, peut s'employer très avantageusement, en s'adressant au soussigné, au coin des rues du Camp et de la Félicité.
N. B. Il est inutile de se présenter si l'on n'est parfaitement recommandé, sous tous les rapports, par des personnes respectables.
13 juil—6 P. A. GUILLOTE.

CAFE—20 sacs de la Havane en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

POIVRE—300 sacs poivre noir de Sumatra à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

CAFE—200 sacs de Rio, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS, 90, rue des Magasins. 13 j.

SEL fin et gros de Liverpool, des îles Turques, de Cadix et de St. Ubes, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 13 juil

SEL—1600 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 13 juil

SEL—2000 sacs sel des îles Turques à vendre par BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 13 jt

CHAUX—1000 barriques de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 13 jt

FOIN—300 balles foin de l'est, de la cargaison du navire Castro, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 13 jt

JAMBONS de famille—40 barils et 10 tierçons jambons enveloppés et sans enveloppes, faits à Cincinnati expressément pour les familles, à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nlle. Levée. 13 juil

LARD.—40 boucauts jambons et plats-côtés de Cincinnati et 2 tierçons do. clair, à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nlle. Levée. 13 juil

BEURRE—40 barillets beurre frais de l'Ouest récemment reçue, à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nlle. Levée. 13 juil

TRAITES sur New-York, à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 13 jt

CORDAGE de Manille—1000 rouleaux de 1½ à 6 pouces, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 13 jt

TOILE d'emballage—307 pièces en débarquement du brick Francis Ashly, à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 13 jt

HABILLEMENS—26 caisses habillemens pour la saison en débarquement du brick Frances, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 13 jt.

SAINDOUX—300 barillets et 20 barils saindoux en feuille, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

PORC—400 barils porc mess et prime récemment inspectés et marqués à l'inspection de Brozant et 60 barils porc convenables pour habitations, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

SEL—Fin et gros, de Liverpool, des Iles Turques, de Cadix et de St. Ubes, à vendre en lots au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 13 juil

SEL—1000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, enc. des rues Poydras et Magasins. 13 juil

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—100 pièces toile du Kentucky de 44 pouces, 30 balles toile de l'Inde de 46 pouces de largeur et 400 rouleaux de corde du Missouri de poids et dimensions les plus convenables, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

LARD—40 bariques jambons et épaules fumées de l'Ouest en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier. 13 juil

FARINE—400 barils farine fraîche en débarquement du steamer Commodore et à vendre par MAHARD & BROTHER, 30 Nlle Levée. 13 juil

WHISKEY—194 barils whiskey rectifié en débarquement du steamer Commodore et à vendre par MAHARD & BROTHER, 30 Nlle. Levée. 13 juil

50 Barils rum de la Nouvelle Angleterre,
5 quarts de pipes vin d'Oporto,
50 barillets cloux, 100 paniers champagne,
10 balles tabac, 60 sacs piment,
1 barrique muscades, 50 balles clous de girofle,
200 caisses pipe, 75 milliers cigares de la Havane, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES, 43, rue Bienville. 13 jt

ETOFFES du pays—10 balles coton de Lawellitaise, 20 balles 4½ et 5½ cotonnades de Lowell, 5 caisses étoffes de fantaisie de Lowell, 10 caisses coutils blanchis de Suffolk et 20 balles do écru, 20 caisses toile à draps blanche de Waltham; 10 caisses toile 4½ de Hamilton en débarquement des bricks France et Virginie, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 13 jt

ARTICLES de Bordeaux, en magasin, d'importation récente:
50 barriques vieux vin Médoc,
140 do St. Estèphe et Pauillac ordinaire,
50 do Beauregard do
100 do Queyries,
20 demi de Talence et St. Julien,
50 barils Sauterne supérieur,
30 do do ordinaire,
30 demi pipes eau de vie 4e. et 3e. preuve des marques Dupuy, Dubout et Rouzer.
100 vieux champagne cognac,
20 quarts do do do
100 petits barils de 20 gal. chaque, de do.
20 quarts de pipe vieux vin Malaga,
200 caisses château Margaux, Latour, Gruau Larose et Branne Morton.
100 caisses liqueurs assorties en pots de porcelaine sup
50 do do en bouteilles blanches do.
40 do do de qualité ordinaire,
50 do do en demi bouteilles do
20 do véritable au ybthe suisse Y. L.
20 do Curaçao ordinaire et supérieur et un grand assortiment de conserves à vendre à des prix raisonnables par CARRIERE, DARAN & Co. Nos. 11 et 14, rue St. Louis. 13 jt

REÇU par les derniers arrivages de la Havane:
200 milliers cigares de qualités assorties, tel que Regalia, Imperiale, Canones, Canons no. 1 et 2 entres autres de plus petites grosseurs, à vendre à des prix très raisonnables par CARRIERE, DARAN & Co, Nos. 11 et 14, St. Louis. 13 juil

CUIRS à Semelles et à Harnais—Les soussignés ont reçu par la Jacques Dupré des Opelousas
50 rouleaux cuirs à semelles,
50 do do à Harnais.
A vendre par CARRIERE, DARAN & Co. Nos. 11 et 14 St. Louis.

EN magasin reçu par les derniers arrivages de Marseille.
600 barriques vin de marques Bergasse, Bandol Gronset Segur et Eliser Beaux,
50 barils imitation vin Oporto,
50 do do do Madère,
300 caisse vin muscat Frontignant,
20 do do do de Lunel,
50 milliers bouchon par sacs de 400 et de 1000,
30 paniers bouteilles vides, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. 13 juil

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin, l'ameublements, et tous ses vitrages, consistant en vitrines, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 97, rue du Camp. 11 juil

FOIN à vendre à bon marché—250 balles de beau foin, en débarquement du packet ship Orleans, de New-York. F. DAUBERT, No. 162, Vieille Levée. 11 juil—3

$30 DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera payée à celui qui trouvera un boucaut de tabac marqué R. M. W. & co, No. 23 pris du débarquement du steamer Lexington; s'adresser à J. LANDIS & co. 11 juil

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par JAM. D. DENEGRE, 16, Douane. 11 juil

TRAITES sur Cincinnati, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 11 jt

TRAITES sur Louisville, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & co. 40, Gravier. 11 juil

ARGENT DES ILLINOIS, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & co. 40, Gravier. 11 juil

TOILE D'EMBALLAGE.—1000 pieds de toile d'emballage en magasin, à vendre par ANDREWS & BRO., 50, rue du Camp. 11 juillet

AVIS.—Pendant mon absence de cette ville, M. Joachim Kohn avocat, est chargé de ma procuration. ABRAHAM TRIER. 11 juil

LIVRES A COPIER en papier anglais excellent, ainsi qu'une presse complète, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, Camp. 11 juil

LIVRES de connaissements pour les steamers et les navires, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, rue du Camp. 11 juil

PATRONS de veste de différents genres, à vendre par CLASON & VLES, 46, rue de Chartres, au 1er. étage. 11 juil.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Mozart du Havre.
Garde-manger métallique,
Veilleuses do
Bouchons forts double placage, pour les cafés,
Cafetières à la Capy,
Lampes de bureau, cuivre et bronze,
Lampes carcelle,
Chandeliers à verrine, en plaqué et cristal,
Bougeoirs en plaqué et bronze,
Cylindres pour chandelles,
Porte-liqueurs et porte-huilliers pallissandre,
Un assortiment d'articles de fantaisie en porcelaine et cristal de couleur,
Constamment en magasin—Pendules, vases, candelabres, lampes anglaises, meubles et glaces françaises, services de tables en porcelaine, cristal et plaqués, coutellerie de table &c. &c.
Articles pour les cafés,
Cabarets, carafes, verres à glaces, vases à cerises, verres à bierre et pots à eau-de-vie en Britannia, bouchons plaqués très solides, &c. &c.
AUSSI—Un grand assortiment de verrerie, de porcelaine blanche, à filet or et à fleurs, à vendre par caisses et en détail. V. & O. VIGNAUD, No. 40, rue de Chartres.
29 avril

100 PIASTRES DE RECOMPENSE

SERONT données à la personne qui arrêtera et logera dans une des geoles de l'Etat, les deux esclaves suivantes, parties de chez le [illegible] nuit du 7 au 8 courant.
1o. La quarteronne MEL[illegible] d'une jolie figure et [illegible] signes très apparents sur [illegible] [illegible] une jolie figure ronde, [illegible] elle est couturière de [illegible] français et lit cette première [illegible] connue en ville, comme ayant [illegible] Marty.
[illegible] journée du 9 courant, en ce va descendre le [illegible] un petit canot accompagnées d'un mulatre [illegible] Auguste, qui est gravé de la petite vérole et très [illegible] et libre. CINQUANTE PIASTRES son également [illegible] pour son arrestation.
[illegible] pour s'adresser pour des informations, à MM. F. B. [illegible] Co, et à MM. Tode et Sucrée, à la Nlle.-Orléans.
Pointe-Rivière, 9 juillet 1840. VT. TERNANT.
11 juil—3

PERDU OU EGARE—Un billet souscrit par Ch. Mentrette, le 11 mars 1839, à 60 de date, pour la somme de deux cents cinquante piastres, à l'ordre de M. [illegible], endossé par D. F. Oucx et Ch. Forstall.
Ce billet ne pouvant faire usage qu'aux personnes mentionnées ci-dessus, elles prient instamment quiconque aurait [illegible] à la remettre au bureau de l'Abeille.
24 juin—3—7,14

SEL—1500 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins. 10 juin

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Bertus au Jn. Ste. Pages. Les dits Billards sont [illegible] du Cercle Saint [illegible] 11 juin—

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE—No 676—D. T. Walden contre Edward Livingston et al.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Bourse St. Louis, mercredi 15 juillet 1840, à midi. Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui sont dessus; l'un mesure 20 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nouvelle Levée; 16 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas; 72 pieds, 9 pouces sur la rue de la Commune et 79 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le côté méridional, mesure anglaise, et l'autre lot de terre mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la rue de la Nelle Levée sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces et 8 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et se prolonge vers la rue Tchoupitoulas sur laquelle il a une façade de 18 pieds et 8 lignes sur la rue Tchoupitoulas.
9 juin—27 M. MARIGNY, Marshal des E.-U.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nlle.-Orléans, ce 8 juillet 1840.

DES propositions séparées seront reçues au Bureau du Caissier de cette Banque, jusqu'au 16 juillet courant, pour la reconstruction des Edifices de la Compagnie, encoignure des rues Royale et St.-Louis, savoir:
1o. Pour la façon des voutes en briques, des magasins faisant face aux rues Royale et St.-Louis.
2o. Pour la pose des briques des murs à élever dans tout l'édifice, l'entrepreneur devant placer tous les cadres et linteaux des ouvertures et aussi démolir les murs qui ne pourront pas servir.
3o. Pour la pose des bois de charpente y compris la toiture.
Ces propositions devront être faites, soit pour la façon seulement, soit pour la façon et fourniture des matériaux de première qualité. Le tout conformément aux plans déposés au Bureau du Caissier; et les travaux seront faits sous l'inspection de l'Intendant des travaux de la Compagnie et à satisfaction. Par ordre,
9 juillet—6 L. BERNARD, Caissier.

VERRES A VITRES—200 caisses verres à vitres de l'est, 150 do. de l'ouest, 125 do. Boston Crown, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoig. Commune Tchoupitoulas. 9 juil

HUILE DE CASTOR—16 barils huile de Castor, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoig. Commune et Tchoupitoulas. 9 juil

BLANC DE PLOMB et Huile de Lin.—250 barillets, blanc de plomb, 50 do. excellente huile de Lin, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 9 juil

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—La société connue en cette ville sous la raison *Alexandre Dupoutet & Co.* pour l'exploitation du restaurant du Printemps, situé rue Ste-Ane, No. 66, est dissoute d'un commun accord.
Le même restaurant sera continué par Mr. Dupoutet, qui s'efforcera comme par le passé à mériter la confiance du public. ALEXANDRE DUPOUTET, CORMERAIN.
9 juillet

AVIS.—Les soussignés ont pris en société MM. CHARLES C. GAINES & STEPHEN Z. RELF, et continueront les mêmes affaires sous la même raison.
9 j—3 HENDERSON & GAINES, 45, rue du Canal.

HUILE d'Olive, Vinaigre, &c.—300 paniers huile d'olive marque Planol, 80 demi-paniers do do, 60 tierçons vinaigre de Bordeaux, 500 boites prunes, 500 do sardines, 100 caisses baleine New-Bedford, 40 do chandelles suif, 750 do savon, marque J. Black, Valentine &c. 20 do macaroni de Palerme, à vendre en gros et en détail par B. LATAPIE, 70, Vieille-Levée. 7 juil

VIN, Liqueurs, &c.—25 barriques vin de Bordeaux, Pauillac et St. Estèphe véritable médoc, 60 do vin de Marseille, marque Bergasse, 20 demi do do, 60 barils genièvre, marque double ancre, 40 do rum, 20 do eau-de-vie américaine, 10 do de pêches, 200 do whiskey, à vendre par B. LATAPIE, 70, Vieille-Levée. 7 juil

INSTITUTION POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES.

Dirigée par Mme. Delaruelle, de Paris. Ancienne habitation de Mme. Hurst à 4 milles de la Nelle-Orléans.

DANS cette vaste habitation dont la position est aussi agréable que salubre, Mme Delaruelle, vient de fonder une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles. Elle espère par les soins qu'elle apportera au développement intellectuel et moral des élèves, mériter la confiance des parens. Elle sera secondée, pour atteindre ce but, par des professeurs du premier mérite et une dame anglaise connue sous les rapports les plus honorables.
Le prix annuel de la pension est de $250, payables par quartier et d'avance. Les maîtres d'agrément se payent à part. 6 juil.

AVIS AUX JEUNES GENS QUI VEULENT PASSER AGREABLEMENT L'ETE ET EVITER LES MALADIES DE LA VILLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de faire l'ouverture d'une pension à la Baie St. Louis, pour les hommes seulement. Cet établissement ou rien n'a été négligé ni pour la commodité ni pour l'agrément satisfera, il ose l'espérer, les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.
La table sera journellement approvisionnée de poissons frais.
6 juil—4 fps J. MARTIN.

MAISON A LOUER A BILOXI.

La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Wasle sera louée, le juge et sa famille ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 9 juin—4

AVIS.—La société connue en cette ville sous la raison de *Bajoliere & Macarty*, devant, d'un commun accord, être dissoute au 1er. Octobre prochain, les soussignés offrent à vendre leurs marchandises au prix coûtant et pour du comptant. J. C. BAJOLIERE, D. B. MACARTY.
1er. juillet 1840—10 fois.

AVIS.—La société existant autrefois sous la raison de R. T. Douney & co. est dissoute à compter de ce jour, de consentement mutuel. R. T. Douney reste chargé de la liquidation des affaires. R. T. DOUNEY, JOHN HITCH.
10 juil—6

LE soussigné fera les affaires de commission et de gérance en cette ville, sous la raison de Converse & Co. pour son propre compte. Son magasin est No. 55, sur la Nouvelle-Levée. HENRY CONVERSE.
10 juil

AVIS—Les acheteurs des propriétés à la vente faite le 31 mars, par A. L. Fernet, encanteur, à l'Ar. ade de Banks, sous la direction des soussignés, syndics de la faillite de Champonier et Giraud, sont prévenus que si dans les dix jours qui suivront la présente publication, les propriétés par eux achetées seront vendues à leur folle enchère.
Les actes sont prêts à être signés, en l'étude de F. Grima, not. pub. F. A. GIRAUD, H. BONNABEL.
10 juil—3

GINGEMBRE—100 barillets 1re qualité à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40 Gravier. 9 juil

CAFE DE JAVA—50 sacs café de Java, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40 Gravier. 9 juil

FARINE—130 barils farine superfine, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 8 juil

VIN de Malaga doux—10 1/4 de barriques, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 8 juil

BŒUF prime en magasin et à vendre par D. VANCOURT & co. 4, Front Levée. 10 juil

RIZ—20 tierçons en magasin, et à vendre par D. VANCOURT & co. 4, Front Levée. 10 juil

WHISKEY—30 barils en magasin, et à vendre par D. VANCOURT & co. 4, Front Levée. 10 juil

MORUES—20 barils morues choisis, à vendre par D. VANCOURT & co. 4, Front Levée. 10 juil

CHAUSSURE—20 caisses brodequins, à vendre par J. SMALL, 36, rue Gravier. 10 juil

COUTIL BLEU—15 balles à vendre par J. SMALL, 36, rue Gravier. 10 juil

TRAITES sur New-York à bref délai, à vendre par J. SMALL, 36, Gravier. 10 juil

HUILE de Sperm—15 barils à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 10 juil

CLOUX de Girofles—Un petit lot à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 10 juil

BEURRE de l'Ouest—46 barillets à vendre par P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas. 10 juil

PIASTRES Mexicaines à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 8 juil

TOILE A CHEMISES—50 balles 4½ écrues, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

PAPIER à ENVELOPPES.—3000 rames à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

MAQUEREAUX—20 barils No. 3, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

PORC—70 barils P. O. à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

MOUTARDE—40 barillets et 6 caisses, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

CRAMBERRIES—20 barils à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

BEURRE—20 firquins beurre de Goshen, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

TRAITES sur New York et Boston à vendre par C. AUSTIN & P. E. LODGE, 90 Gravier. 8 juil

TRAITES sur New York à vue et à 60 jours à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 8 juil

MUSCADES—10 barillets 1re qualité à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 8 juil

ROUES en bois, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 8 juil

TRAITES sur Paris, à vendre par AUGT. MOLIER, 84, St. Louis. 6 juil

TRAITES sur New-York, à vendre par R. GRONING & co. 4 juil

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 66, Camp. 4 juil

TRAITES sur New-York, à vendre par SCHMIDT & Co. 99, rue Bienville. 3 juil

BEURRE.—25 tierçons beurre frais de Western, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 7 juil.

CIDRE—150 caisses cidre de champagne de qualité supérieure, à vendre à bas prix par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 10 juil

PLOMB DE CHASSE.—500 sacs plomb de chasse de New-York, assorti; 100 do. chevrotines do. do. à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 9 j.

WHISKEY—300 barils de whiskey rectifié de Cincinnati, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée. 10 juil

HABILLEMENTS POUR NEGRES—30 balles à vendre par J. SMALL, 36, Gravier. 10 juil

LARD—20 barils lard fumé de l'Ouest, jambons, plats côtés et épaules; à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 jt

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de cigares est constamment en vente chez J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 11 juin

INDIGO—30 surons en débarquement de la goélette Henry Clay, à vendre par J. ALBERT, 30, rue St. Louis. 7 juil—5

TABAC coupé fin—30 barils en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 11 juin

SAINDOUX—1000 barillets saindoux en feuilles, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue G[illegible] 9 juil

PORC—40 barils porc mess M. O. et prime [illegible] à vendre par ADAMS & HA[illegible] 9 juil

WHISKEY—54 barils [illegible] vendre par [illegible]

BEURRE [illegible] dre par [illegible] ELL, [illegible] Poydras. 9 juil

LARD [illegible] épaules, en [illegible] HARTWELL, 36, rue Poydras.

[illegible] en feuille, dernièrement [illegible] ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras.

[illegible] de l'Ouest—40 barillets en inspection, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, rue Poydras.

TABAC.—20 barillets de tabac de la Virginie, en magasin, à vendre par [illegible] 6, rue de la Douane. 9 juil

COTON DE LOWELL—Coton de Lowell 4½ en magasin à vendre par FROST & Cie, [illegible] 9 juil.

SEL—1000 sacs de [illegible] [illegible] des acheteurs. [illegible] 9 juillet.

WHISKEY—514 barils [illegible] steamer Augusta, à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nouvelle Levée. 9 jt

CIGARES DE LA HAVANE—10,000 impériales, Régalias [illegible] supérieure en boites de fabrique de [illegible] à vendre par J. ROBERT & Cie. [illegible] rue Bienville.

PATACOTES—80 boucauts de qualité supérieure, à vendre par STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 9 juil

COUTELLERIE de Rogers de toute espèce, pour bureaux, couteaux de poche etc. à vendre par NORMAN STEEL & Co, 14 Camp. 9 juil

HABILLEMENTS—30 caisses comprenant un assortiment complet d'étoffes pour habillements convenables pour la saison, et chemises de qualité, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, rue des Magasins. 29 juin

POUR LA HAVANE.—Le navire à vapeur TOMOCHICHI, capitaine Gillott, partira positivement de l'extrémité de la rue Conti, dimanche matin à 10 heures. Les passagers sont priés de se munir de leurs passeports et de se trouver à bord. Aucun passage ne sera considéré comme arrêté à moins qu'il n'ait été payé. Ce bateau est une excellente occasion pour les passagers qui se rendent à la Havane, il a deux chambres bien aérées en présentant tout le confortable pour les passagers.
Quelques passagers peuvent encore arrêter des lits en s'adressant à DAVID MARSTON, 7, rue Bienville. 10 jt

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI
Le bateau à passagers—Le steamer bon marcheur COMMODORE, capit. Ellis, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, mercredi prochain le 15 et à 10 heures A. M. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 14 juil

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas et les ports intermédiaires.—Le superbe steamer AJAX, capt. N. O. Trouard, sera prêt à recevoir du fret jusqu'à mardi 14 du courant, et partira positivement jeudi 16 à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à DURBIVE & DE BLANC, 43 et 43 Nouvelle-Levée. 13 juil

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer SWALLOW, capt. M. G. Anders, bon marcheur, est attendu pour le 13 de ce mois, il sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à H. E. LAWRENCE, agent, 20, Nouvelle-Levée. 11 juil

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoule; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en touchant à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'*Echo* naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orleans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hile, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira [illegible] pour recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagé, à ayant de belles chambres, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 juil

POUR LA MOBILE, le jeudi 16 courant—Le joli steamer YAZOO, tirant peu d'eau, descendra le fleuve pour la Mobile et de là se rendra à la Baie St. Louis en touchant à Pascagoula, Biloxi, Passe Christian. Il offre pour ce voyage d'agrément de jolis emménagements et une table bien servie. S'adresser, pour fret et passage, à HERBAULT FRERES, rue Bienville. 10 juillet—6

POUR NEW-YORK.
Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour fret de 50 boucauts de tabac ou le tonne correspondant ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'en haut ou à GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 14 jt

POUR KINGSTON (Jamaïque)—Le brick ANN MARIA partira ce soir. Il peut prendre plusieurs passagers, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 13 juil

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier ÉLUS, capitaine Jones partira positivement dimanche 19 du courant, et peut prendre 50 boucauts sous le pont, et un chargement sur le pont. Pour fret desquels ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co., 98, rue de la Douane. 13 juil

POUR NEW-YORK.—Le brick TRAD-FERRY, capitaine Smith, partira dimanche, 19 courant, et peut prendre un chargement sur le pont. S'adresser pour passage aux [illegible], au capitaine ou à J. W. ZACHARIE & Co. 13 juil

POUR BOSTON.—Le superbe navire KENTUCKY, capitaine Cutter, partira pour le port ci-dessus Jeudi prochain, 16 du courant. Pour passage, ayant des chambres fort commodes, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 11 juil

POUR PHILADELPHIE—Pour remplacer la Joséphine—La barque B. MEZICK, capitaine S. Garvin, sera immédiatement expédiée.
Pour fret ou passage, ayant des chambres fort commodes, s'adresser au capitaine à bord, près l'hôtel des Monnaies, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, Douane. 11 juil

Ligne de packets entre la N. Orléans et Baltimore.
POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, capitaine Gray, ayant les trois quarts de son chargement arrêtés, partira incessamment. Pour fret ou boucauts de sucre, s'adresser à C. BEDFORD & BECK, No. 24, rue de la Douane. 9 jt

POUR NEW-YORK—Le beau brick TOM PAYNE, capitaine Clinton, sera incessamment expédié, peut encore prendre 100 balles de coton sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 9 jt

ON a besoin d'un bâtiment du port 3 à cinq où six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville. 9 juil.

POUR LA HAVANE—La goélette GENEVA, capitaine Flanders, sera immédiatement expédiée. S'adresser pour 300 balles de fret qu'elle peut encore recevoir, et pour passage, à R. GRONING & Co. 9 juil

LIGNE DE PACKETS de la N. Orléans et de Baltimore—*Pour Baltimore*—La barque packet MARY, capt. Myrick, ayant partie de sa cargaison engagée, commencera à charger le 10 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 9 jt

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, PERUVIAN capitaine Wotten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 23 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 70, Toulouse. 22 juin

POUR TRIESTE—Le bon voilier REGULUS, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co, 26, rue Bienville. 25j

POUR LE HAVRE.
Le trois mats WILLIAM BROWN, capt. Harris ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 22 juin

POUR LE HAVRE.
Le trois mats TELUMAH, capt. Glidden, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret sur le pont s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 22 juin

LA BANQUE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE-ORLEANS est transportée à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, la porte après celle du Bureau d'Assurances de l'Océan. 22 juin—6

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacque & Co, de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau au No. 48, rue de la Levée, No. 166, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier. A. VAUDRICOURT 30 j

MESSRS. PLEYEL & Co., de Paris, jaloux de conserver la confiance dont ils jouissent sous le rapport de la qualité des Pianos de leur manufacture, viennent d'envoyer *à leurs frais*, dans notre ville, un des meilleurs ouvriers de leur fabrique pour que tous les Pianos appelés *Piccolos* ou *Pianinos*, auxquels ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas besoin d'être prouvée, ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pas besoin d'être prouvée, par l'effet du climat de ce pays-ci, à ce qu'ils en aient été payés, soient réparés.
Cet ouvrier, M. Pierron, vient d'arriver par l'Alexandre Tousan, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. Pierron doit y faire aux frais de MM. Pleyel & Co., toutes les réparations ou changements de dispositions nécessaires pour mettre ces instruments à l'abri de tout accident et garantir la plus parfaite tenue de l'accord.
S'adresser à MM. HERBAULT FRERES, 76, rue Bienville, qui viennent de recevoir le piano-modèle sur lequel ont été opérés tous les perfectionnements dont M. Pierron doit faire l'application à ceux d'importations antérieures.
3 juin—3m

UNE HARPE *à double mouvement* d'une qualité supérieure. Ce bel instrument à l'épreuve des influences du climat et parfaitement garanti, à vendre par HERBAULT FRERES, 76, Bienville. 11 juin

BEURRE—10 barillets de Beurre frais récemment reçus à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 10 juil

CHAUX de Thomaston—1000 barriques en bon état, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 10 juil

SEL des Iles Turques—3000 sacs, en sacs de 2 boisseaux chaque, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 10 juil

SIROP de Batterie, constamment en mains, et à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 10 juil

BRODEQUINS et Bottes—100 caisses brodequins roux et bottes en veau, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 10 juil

CHOCOLAT—5 caisses chocolat doux, en petites boites, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 10 jt

CIRAGE—160 grosses cirage, de la marque Dunlop et Nerceres, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins. 10 juil

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 10 juil

MAQUEREAUX et saumons de la Nouvelle Ecosse—50 barils maquereaux No. 2, 50 demi de saumons No. 1, à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 10 juil

BRIQUES à feu d'Angleterre—4000 briques de première qualité, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de [illegible] 10 juil

BRIQUES du Lac, Briques à feu de [illegible] chêne et frêne, bois de pin pour [illegible] Thomaston, sable et coquille [illegible]

ETOFFES [illegible] de pays écrues 4½ [illegible] caisses do blanchies [illegible] Glasgow, à vendre par BARELLI & Co. 61, rue de la Commune

AVIS—La société existant ci-devant, en cette ville, entre les soussignés, sous la raison de *Goodman, Levy & Co.* est ce jour, dissoute par consentement mutuel. S. Goodman et L. A. Levy jr sont chargés de la liquidation de ladite société pour sa liquidation. S. GOODMAN, L. A. LEVY Jr. [illegible] PHILIP, [illegible] TTINGE.
1er. juil—12.

BANQUE COMMERCIALE DE LA NLLE-ORLEANS [illegible] 1840.
LES directeurs [illegible] un dividende [illegible] déclaré aujourd'hui [illegible] pour cent sur le capital [illegible] à leurs représentants [illegible] après cette époque. GEO. O. HALL, caissier.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] paniers, marque Lafayette [illegible] bouteilles chaque, marque de Max Gu[illegible] [illegible] 12 bouteilles, garanti égale à aucune [illegible] seront vendus à bas prix pour clore un envoi par JOHN T. LAQUEBENNE & Co. 67, Tchoupitoulas.

TOILE D'EMBALLAGE—100 pièces toile d'emballage Écossaise à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 60 Camp.

200 Caisses Cliquot, de la marque Ruelle Frères, à vendre par R. A. LEFEBVRE & Co. 6 juil

100 Caisses Absynthe Suisse de la marque Convet, à vendre par R. A. LEFEBVRE & Co. 6 juil

UNE personne d'un âge respectable désire se placer comme instituteur dans une famille. S'adresser à M. G. Boyer, chez l'institution par Court. 9 juil.

TOILE DE RUSSIE—40 balles toile à draps écrue de Russie, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, rue des Magasins. 15 juin

CAFE—100 sacs café Havane vert récemment reçus, à vendre par DAVIS & HOBART, 16, Douane. 10 juin

TOILES A DRAPS—10½ et 12½ de qualité supérieure à vendre par CLASON & VLES, 46, rue de Chartres, au 1er. étage. 11 juil.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Snr.
Vente de Syndic.

POUR le compte et risque de M. Barthélemy Rey qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 26 juin dernier:
Il sera vendu à la salle de bains de la rue St. Louis, samedi le 26 courant, à midi:
Un îlet de terre situé à Bloomingdale, désigné par le No. 17 sur un plan dressé par B. Buisson le 26 octobre 1836 et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis not. pub. Ledit îlet mesure 300 pieds sur State street, 24 pieds à 1½ pouces sur Greenwich street, 240 pieds à 6 pouces sur Chatham Street, [illegible] 300 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant ou ci-devant appartenant à C. Hurst.
Conditions de la vente, comptant.
Les actes de vente seront passés pardevant C. Pe[illegible] not. pub. aux frais de l'acheteur. Et à vente n'est [illegible] sée dans les trois jours qui suivront l'adjudication, [illegible] sans autre nouvelle formalité, sera vendu de nouveau à propriété pour le compte et au risque de Puc[illegible]
14 juillet

PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à Poncan, mercredi matin, 15 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, 80, rue [illegible] Commune:
Vin de Madère en baril;
De do Porto do;
Claret par douzaines en caisses;
Absynthe en caisses;
4 boucauts de riz;
1000 rouleaux de Cordes à emballage;
25 balles Bouchons;
20000 Cigares assortis et espagnoles;
50 paniers Vin de Champagne;
Un assortiment complet de [illegible] agasins au-dessus meubles de maisons, &c.
Un petit lot d'habillemens et de [illegible] pour clore une consignation.
Conditions; comptant. 14 jt—2

PAR A. L. FERNET.
Grande vente de vin, huile &c. &c.
IL sera vendu aujourd'hui mardi 14 du courant, à 5 heures P. M. sur la Levée, vis-à-vis le marché aux légumes, en débarquement du navire Elizabeth de Marseille, les marchandises suivantes, consistant en:
200 barriques vin rouge, marque [illegible]
100 do. do. do. [illegible]
100 do. do. do. [illegible]
40 1/2 do. do. do. [illegible]
300 caisses vin de Muscat,
100 boutes soufre en rouleau, raffiné [illegible]
6 balles, 150 milliers bouchons pour [illegible]
150 paniers huile d'olive, (Plagnol),
149 do. do. do. (Plagnol et Gi[illegible]),
50 do. do. do. de 6 bouteilles [illegible]
20 do. do. do. de 24 1/2 bouteilles [illegible]
Conditions—Au-dessous de $400, comptant, au-dessus de $400, 60 jours, au-dessus de $1000, 90 jours, au-dessus de $1500, 4 mois de crédit, billets endossés à la satisfaction du vendeur. 14 juil.

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu, Mercredi, 15 courant, à 10 heures du matin à son magasin d'encan no. 26, rue Conti:
6 caisses de mousseline jaconat 6/4. 14 juil—

PAR A. L. FERNET.
Bureau rue Conti, No. 21.
Vente de Syndic.
IL sera vendu Lundi, 10 Août prochain, à l'Arcade Bank, rue des Magasins, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juillet 1840, et sous la direction du syndic, les esclaves suivants, abandonnés par A. O. Cochran à ses créanciers, savoir:
JACOB, âgé d'environ 26 ans, vif et actif, accoutumé aux travaux de peine,
MARY, âgée d'environ 26 ans, excellente domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse, aussi bonne nourrice.
ADAM, âgé d'environ 27 ans, garçon de magasin et domestique très adroit.
Conditions—La moitié comptant, la balance à 4 mois en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 juil—11 et 30jt. 9 et 10 août.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de U. Wale.
IL sera vendu jeudi, le 16 courant, à 11 heures, dans la rue Girod, au No. 26, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, portant la date du 29 juin 1840. Les effets suivants appartenant à la succession de Uick Wale.
Meubles de maison, liqueurs, vins &c.
Conditions comptant. 2 juillet—3, 8 et 16.

PAR P. F. TRICOU.
EN vertu de deux ordres respectifs de l'honorable Cour de Paroisse dans le procès de Simeon Esnard contre ses créanciers, et de l'honorable Cour de District dans le procès d'Adolphe Duhart contre ses créanciers, il sera vendu jeudi, le 30 juillet 1840, à midi, à la Bourse de Cité, dans la rue St. Louis, et propriétés suivantes, dont une moitié indivise a été abandonnée par Simeon Esnard à ses créanciers, et l'autre moitié indivise a été abandonnée par Adolphe Duhart à ses créanciers, savoir:
Trois Lots de terre situés au faubourg Tremé, (chacun desdits lots sera vendu séparément); le no. 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital entre les rues Prieur et Roman, sur 112 pieds de profondeur.
Le lot No. 50, mesure 30 pieds de face à la rue St. Philip entre les rues Johnson et Prieur, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot no. 93, mesure 30 pieds de face à la rue Johnson, entre les rues Dumaine et St. Philippe, sur 100 pieds de profondeur.
Le tout mesure française.
Conditions: Moitié comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur les propriétés vendues et intérêt à raison de dix pour cent par an, en cas de non paiement, jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.
20 juin—20 j—6, 13, 20 et 30 juillet.

PAR M. BARNETT SR.
Vente de Syndic.
IL sera vendu lundi, le 27 juillet prochain, 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 30 mai dernier, les propriétés suivantes abandonnées par Thomas J. B[illegible] à ses créanciers, savoir:
1o. 2 ILETS DE TERRE situés dans la ville de Bath, désignés par les numéros 107 et 88. Le No. 107 contient 71 lots, et le No. 88 contient 74 lots conformément au plan déposé dans l'étude de [illegible] not. pub.
2o. UN ILET DE TERRE situé dans la ville d'Uncle Sam, désigné par le No. 137, contenant douze lots de dimensions, numérotés de 1 à 12 inclusivement. Led it îlet est borné par l'avenue Caldwell, et les rues du Marché, Seconde Nord et Troisième Nord, sur chacune desquelles il a une façade de 360 pieds mesure américaine, conformément au plan dressé par H. J. Ranney, déposé dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub.
3o. 2 LOTS DE TERRE situés à Carolton, désignés par les Nos. 5 et 6 de l'îlet No. 1, mesurant chacun 30 pieds de face sur Short street, la même façade sur Hose street, et 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, conformément au plan dressé par Charles F. Zimpel, le 26 février 1838 et déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, not. pub.
4o. La négresse BETTY, âgée de 19 à 20 ans.
Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant hypothèque et intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, dans le cas où ils ne seraient pas payés à leur échéance.—Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 22 juin

SUCCESSION de feu Pierre Guérin.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, quatorze juillet 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juin 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Salle des Bains de la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, pour compte de la succession de feu Pierre Guérin, décédé, l'esclave nommé JOHN NINTUFN [illegible], âgé d'environ cinquante ans, mal [illegible] 20, ABIGAIL, négresse âgée d'environ soixante dix ans.
Conditions—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 juin

AVIS AU PUBLIC.

LES certificats de cent soixante actions de la Banque d'Orléans dates comme suit et sous les numéros ci-après, savoir:
"Cinq janvier mille huit cent trente, numéro cent cinquante neuf, pour quarante demi-actions, faisant vingt actions.
"Dix mai mille huit cent trente, numéro deux cent quatre, pour quatorze demi-actions, faisant sept cents piastres.
"Dix mai mille huit cent trente, numéro mille trois cent cinquante, pour cent trente trois actions, faisant treize mille trois cents piastres.
"Total, six mille piastres; et se trouvant égarés, n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle ils appartiennent avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque d'Orléans pour en obtenir des nouveaux, les autres restant annulés.
7 juillet LOUIS SERE, contr

AVIS AU PUBLIC.

LE certificat de soixante douze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, daté du neuf juin mille huit cent vingt cinq, sous le numéro dix-huit cent quatre-vingt douze et fesant sept mille deux cents piastres, se trouvant égaré et n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de l'Etat pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS SERE, contr

AVIS AU PUBLIC.

LE certificat de cent actions de la Banque de la Louisiane, daté du vingt sept septembre mille huit cent vingt sept, sous le numéro mille huit cent dix-neuf et fesant dix mille piastres, se trouvant égaré et n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de la Louisiane, pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS SERE, contr.

PEINTURES, VINS, FRUITS, LIVRES.
A VENDRE de suite, pour clore une consignation:
Peintures anglaises, sèches et à l'huile,
100 paniers Champagne, bas prix,
Vin rouge en caisse do.
Fruits à l'eau de vie, anisette fine,
Livres et romans français de 25 à 50 cents le [illegible]
Huile d'olive,
Nankin de Georgie,
650 damejeannes,
50 barils vin rouge,
3 0 caisses [illegible]
Eau de vi[illegible]

[illegible] DE SOCIETE.
[illegible] entre les soussignés sous la raison [illegible] J. A. Barelli et Co. est dissoute le 1er courant [illegible] Mr. J. A. Barelli seul chargé de la liquidation [illegible] pouvoir de se servir de la raison de la maison pour la liquidation, et il continuera les affaires [illegible] pour son propre compte sous la raison de Barelli & Co. J. A. BARELLI, J. L. LEVY.
[illegible] juil No. 61, rue de la Commune.

BUREAU DE PLACEMENT.
LE soussigné a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient [illegible] domestiques allemands, français et autres qu'il se chargera de leur en procurer dans le plus bref délai. Il invite aussi les émigrants qui sont [illegible] et qui sont embarrassés pour en trouver, à s'adresser [illegible] juil, et il espère pouvoir les placer immédiatement leurs demandes. J. F. MECHLER, 42, rue du Canal.
17 juin—3m

PLUMES d'acier de Perry, garanties, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, rue du Camp. 7 juil

PAPIER de couleur et autre, pour les imprimeurs, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, rue du Camp. 7 juil

[illegible] sucre, amidon—50 sacs café de la Havane, 30 barils amidon mastic, 60 caisses sucre blanc, à vendre par S. LATAPIE. 7 juil

CIGARETTES—30 barils cigarettes en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 7 juil

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de Suède sur 1¼ jusqu'à 12 sur 1/8, carré de 1/2 à 3 pouces, le rond de 1/2 à 3 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par [illegible] ces à leur gré des conditions libérales. HUDOG. OLDEMEESTER, 48, rue Bienville. 19 fev—6m

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné vient de recevoir en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, un nouvel envoi de MM. [illegible] Keyser & Sons Schiedam—300 [illegible] Royal Holland de la marque [illegible] qui offre à vendre par [illegible] conditions avantageuses. HUDOG. OLDEMEESTER, 48 rue Bienville. 19 fev—6m

EXTRAIT DE BARBOUE—[illegible] Extrait de [illegible] [illegible] à vendre à la pharmacie de la [illegible] A. A. PEYCHAUD, [illegible] rue Royale. 29 mai